

DECLARATION SINISTRE RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE

Nom / Prénom : Adresse postale :			
	CP: Ville:		
	ː		
	CP: Ville:		
TEL domicile :	TEL portable :		
Mail:			
N° DE CONTRA	T:		
Habitez-vous dans	s votre maison ?	□ OUI	NON
Date de réception	de votre maison :		
DATE DU SINIS	TRE:		
	QUI A CAUSE LES DOMMAGES	<u>S</u>	
☐ Autre personne	il s'agit d'un enfant majeur, vit-il sous votre toit vivant dans votre foyer : préciser	•••••	
1 2	préciser le lien de parenté		
□ Votre animal :	préciser la race et faire copie du carnet de santé		

Le service pour signature





OU CELA S'EST-IL PASSE

☐ Chez vous ☐ Autre : à préciser		☐ A l'école ou sur le chemin
	COMMENT CELA S'E	
_		
	QUELS SONT LES D	OMMAGES
-	-	
=		
		oléter un constat amiable automobile avec la
QUELLE EST 1	LA PERSONNE LESEE A I	LA SUITE DE CES DOMMAGES
· •		
Lien de parenté avec l'aut	eur des dommages :	
☐ Le lésé vit-il dans votre	e foyer ?	ité
Les coordonnées de son a	ssureur MRH :	

KOHLER ASSURANCES – 23, rue Chauchat – CS 33132 – 75009 PARIS – Tél. 01 44 83 85 50 - Fax. 01 42 46 60 08 - www.kohlerassurances.fr - SAS de courtage en assurances au capital de 112 1516 – RCS PARIS 351 045 919 - Code APE 6622Z - Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 000 127 (www.orias.fr) - Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du code des assurances, sous le contrôle de l'ACPR, 61 rue Taitbout 75009 Paris (www.acpr.banque-france.fr) – KOHLER ASSURANCES exerce son activité, en fonction de la nature du risque, en application des dispositions de l'article L520-1 II b (la liste des compagnies partenaires est disponible sur simple demande) ou de l'article L520-1 II c, du code des assurances. Réclamation : servicereclamations@gfc-assurance.com. En application de l'article L 156-1 du Code de la consommation, le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement introduite auprès des services de votre courtier. Il peut être saisi par l'un quelconque des moyens suivants : par voie postale à La Médiation de l'Assurance, Pôle CSCA TSA 50110 75441 Paris Cedex 09, par mail à le.mediateur@mediation-assurance.org ou via le site internet www.mediation-assurance.org. Les opérations d'assurances sont exonérées de TVA en vertu de l'article 261 C 2° du Code Général des Impôts.

Le service pour signature





Je certifie sur	l'honneur q	ue les déci	larations c	ci-dessus .	sont sincères	et véritables	(faire précéder	la signature
de la mention i	manuscrite (« lu et app	rouvé »)					

Fait le /	/	Signature

RECOMMANDATIONS:

Vous devez prendre toutes les mesures conservatoires nécessaires afin d'éviter une aggravation des dommages.

Déclaration à adresser à KOHLER ASSURANCES dans les 5 jours.

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT:

- Copie du procès-verbal de réception de la maison ;
- Pour les dommages matériels :
 - Facture d'achat d'origine des biens endommagés ;
 - O Devis de réparation ou de remplacement, photos ;
- Pour les dommages corporels :
 - Certificat médical de constatation des blessures, ou tous autres documents;
 - o Arrêt de travail,
 - Justificatifs des frais restés à votre charge

